



Comité territorial de Rugby
FLANDRES
PLACE CADET ROUSSELLE
59650 VILLENEUVE D'ASQ
Tél. 03 20 19 02 60

FEUILLE DE MATCH

Date de la
rencontre

Club organisateur

Compétition

Poule

4/04/18 RC Thiérache

RC Thiérache

Tél. : 03 83 98 41 15

1

COMPOSITION DES ÉQUIPES

OBLIGATION d'encercler les numéros des joueurs remplaçants autorisés à évoluer aux postes de 1^{re} ligne et d'indiquer en marge (sauf catégories C, C' et D) leur capacité à évoluer aux postes de « pilier gauche » (G), « talonneur » (T) et « pilier droit » (D).

A Équipe : RC Thiérache			B Équipe : XV Bailleultois		
N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence	N°	NOM (lettres capitales)	N° de licence
①	WALLERAND	498709122856	①	DESIROUX	49093051531320
②	CARLIER	4991091636773	②	FINET T	4991091838761
③	FOUQUET	4995071548076	③	LEPEAU	49183091271213
4	JAUVET	498624529329	④	HUGONNARD	49189091799593
5	BRANCOURT	499510418347	5	SLOS A	4997081004678
6	DRUART	4992091426583	6	DU COUT	4991041260520
7	OMETAK	499211155038	7	BAROIL	49918021896150
8	COUPERZ	4980021509455	8	CATAY	4981071358261
9	PLATEL	4996121381386	9	ADRIE	4982071071927
10	QUILLET	4986111325030	10	DECHEMIF	4993091674979
11	DUVIL	4997071009875	11	PARSY	4977021803959
12	SAVVADE	4996041679453	12	DESTIN G	4980021055688
13	TANNEUR	4996061393063	13	DESTIN S	4980021055821
14	NATTIER	4995091752237	14	FINET G	4999081437187
15	RICHET	4995081558904	15	DEROU	4995011184386
16	LEGAT	4994104083213	16	PIERRE	4986011058913
17	LEVEAUX	499709140850	17	SAMOTTE	4987041097030
18	LEDOUX	49941115582	18	DESPAIN GENE	4974101034038
19	LAMBRET	4996031070385	19	SLOS R	499906111100
20	CUISSET	4995051057576	20	MUGES	49862168163
21			21	GILLOEN	4977071469810
22			22	BEAUVIE	4988091322686
Capitaine	N° 6	Total	Capitaine	N° 1	Total 22

(1) Cf. Article 223 des RG « autorisation de pratiquer le rugby dans une seconde association »

PERSONNES ADMISES SUR LE BANC DE TOUCHE

(4 maximum – si 5^{ème} personne, obligatoirement 1 médecin)

A	NOM (lettres d'imprimerie) et Prénom	N° de licence	B	NOM (lettres d'imprimerie) et Prénom	N° de licence
Entraîneur(s)	HABITER Alainthe	495111951528	Entraîneur(s)	MAES Eric	4991101123447
Soigneur	DRUET Stéphane	496705107029	Soigneur	REUVAIN Christophe	4964101679486
Adjoint-terrain			Adjoint-terrain	GRUELLE Luc	4965041663098
Médecin *			Médecin *		

* En cas de non-présence physique d'un Médecin, porter les coordonnées téléphoniques du Médecin de garde : 75

JUGES DE TOUCHE

Nom : CUISET	Prénom : Stéphane	Nom : SAMOTTE	Prénom : Christophe
Tél. : 06 34 33 66 84	N° licence : 4979051057576	Tél. :	N° licence : 4987041097030

DIRIGEANT DÉLÉGUÉ AUX OPÉRATIONS DE CONTRÔLE ANTI-DOPAGE DE L'ASSOCIATION LOCALE

Nom : RIGAUD	Prénom : David	N° de licence : 4970017915048
--------------	----------------	-------------------------------

VISAS DES RÉDACTEURS DE LA FEUILLE DE MATCH AVANT LE COUP D'ENVOI

Nom : CUISET	Prénom : Stéphane	Nom : GAUDEK	Prénom : Luc
Fonction : Président		Fonction : DAT	
Signature :	N° licence : 4979051057576	Signature :	N° licence : 4965041663098

COMPÉTITIONS TERRITORIALES

N° de rencontre : 201718 | 0330120915 RCT

Figure sur les convocations de l'arbitre, des associations ou du représentant fédéral

 Comité territorial de Rugby FLANDRES PLACE CADET ROUSSELLE 59650 VILLENEUVE D'ASQ Tél. 03 20 19 02 60	RAPPORT D'ARBITRE		Date de la rencontre	Club organisateur	Compétition	Poule
			21/11/18	VERJINS	100-8-86	1
Arbitre	DROUILLAT	Prénom	HERVE	Comité	FL	Tél. 0680291034
Entraîneur (Si absence d'arbitre)						Tél.
Représentant Fédéral				N° licence		Tél.

A Équipe : RC THIERACHE **B** Équipe : XV BAILLEULOIS

RÉSULTAT DU MATCH

Éléments du score	Nombre	Valeur	Points	L'équipe XV BAILLEULOIS a battu / a fait match nul avec l'équipe RC THIERACHE par 21 à 0 *		Éléments du score	Nombre	Valeur	Points
Essai	—	5	—			Essai	3	5	15
But après essai	—	2	—			But après essai	1	2	08
But de pénalité	—	3	—			But de pénalité	1	3	03
Drop-goal	—	3	—			Drop-goal	—	3	—
-2- TOTAL		00		-Vingt-		TOTAL		20	

* Bien vérifier l'exactitude du résultat

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (1^{er} carton jaune)

A	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence	B	N°	NOM (capitales d'imprimerie) et Prénom	N° de licence

EXCLUSIONS DÉFINITIVES / INFRACTIONS DES DIRIGEANTS DU BANC DE TOUCHE

(Compléter le tableau en mettant une croix dans la colonne correspondante aux faits reprochés, au regard du numéro, du nom, du prénom et du n° de licence de la personne concernée)

N° ou fonction	NOM et Prénom (nom en capitales d'imprimerie)	N° de licence	Équipe	Motif de l'exclusion ou de l'infraction relevée			
				2 ^{ème} carton jaune dans le même match	Contestation des décisions des officiels	Faute contre l'esprit du jeu	Nervosité
	NE PAS RETENIR LA CARTE DE QUALIFICATION						

AUTRES INFRACTIONS

<input type="checkbox"/> MATCH HEURTÉ*	<input type="checkbox"/> MATCH VIOLENT*	<input type="checkbox"/> BAGARRE(S)*	<input type="checkbox"/> AUTRES INCIDENTS*
<input type="checkbox"/> MATCH ARRETE*			

*Établir un rapport circonstancié (utiliser le rapport complémentaire sur la page 3)

RÉCLAMATIONS

A	Équipe réclamante :	B	Équipe réclamante :
Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match	Déposée :	<input type="checkbox"/> avant le match <input type="checkbox"/> après le match
Somme versée (caution) :		Somme versée (caution) :	

MATCH À EFFECTIF INCOMPLET

A	Équipe :	B	Équipe :
Motif :	Motif :		

VISAS DES ASSOCIATIONS ET DE L'ARBITRE APRÈS LE MATCH

A	Équipe :	Arbitre	B	Équipe :
Nom :	Prénom :	Équipe A :	Équipe B :	Nom :
Fonction :		Nb de cartes de qualification jointes (réclamations)		Fonction :
N° de licence :		*		N° de licence :
Nb CJ Equipe A :	Nb CJ Equipe B :	Nb CJ :	Nb CJ :	Nb CJ Equipe A :
Nb CR Equipe A :	Nb CR Equipe B :	Nb CR :	Nb CR :	Nb CR Equipe A :
Écrire en toutes lettres « vu et pris connaissance »	Signature	Signature	Signature	Signature
		DROUILLAT Hervé		
		COMITÉ DES FLANDRES		

Les dirigeants rédacteurs et l'arbitre doivent compléter tous les paragraphes de cet imprimé avec soin et précision. Tout refus de faire cela entraînera pour les associations une sanction financière prévue aux articles 443.5 et 511-3.3 des R.G.